



## Procès-verbal

### Commission des finances

<b>Réunion du :</b>	19 mars 2021 à 18h30
<b>A :</b>	Visioconférence
<b>Présidence :</b>	M. Guy MONNIER.
<b>Présents :</b>	Mme Liliane ESPITALIER. MM. Didier BONTEMPS, Jean-Claude BUESSARD, Raphaël GERALDES, Kamel KHELLADI, Daniel ROLET, Philippe SURDOL.
<b>Excusé :</b>	M. Yves MUTTI.

Le procès-verbal de la commission des finances du 22 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

#### - 1. Droits d'inscriptions 2021/2022

La saison 2020/2021 s'est arrêtée prématurément en raison de la pandémie liée au COVID-19. Un quart de la saison a été joué, pour l'ensemble de nos équipes.

Il semble opportun d'étudier diverses options envers les clubs, afin de les soulager financièrement.

Daniel ROLET présente aux membres de la commission des finances une projection.

Plusieurs options sont proposées aux membres de la commission des finances, avec chacune un coup différent pour le district.

#### - 2. Conditions d'un PGE

Etant données les conditions de déroulement de la saison 2020/2021, qui vont vraisemblablement entraîner une perte des rentrées financières de façon très conséquente, la trésorerie pourrait à terme faire défaut.

Aussi, une prise de renseignement a été réalisée auprès de la banque, afin de connaître les conditions pour contracter une Prêt Garanti par l'Etat :

- crédit à taux 0 %
- durée de 12 mois
- frais de garantie BPI 0,25 %
- rééchelonnement possible de 12 à 60 mois
- taux des PGE rééchelonnés 0,70% sur 60 mois
- montant maximum de 25 % du CA 2019

Daniel ROLET précise l'avantage de ce PGE, qui est de permettre d'analyser durant 12 mois (délai avant remboursement) le niveau de la trésorerie, et en fonction de l'évolution de la trésorerie, de rembourser de façon anticipée ou non.

**Vote pour** : 8  
**Vote contre** : 0  
**Abstention** : 0

**Les membres de la commission des finances valident la souscription d'un PGE.**

Le comité de direction sera appelé à se prononcer sur la souscription de ce PGE.

- 3. Relevés clubs

Concernant les relevés clubs arrêtés au 31/12/21, il était demandé aux clubs de les régler pour le 31 mars 2021.

A ce jour, 67 clubs et groupements n'ont pas réglé leur dû.

Il est proposé qu'un rappel sous forme de mail soit adressé aux retardataires, sachant que les mails seront individualisés.

Après l'envoi, les élus chargés des rappels financiers aux clubs prendront contact par téléphone.

- 4. Section sportive scolaire féminines

Daniel ROLET présente à ses collègues le projet d'ouverture d'une section sportive scolaire féminine, sur les établissements de Victor Hugo et Notre dame, à Besançon. Il précise que cette ouverture est une réelle opportunité de développement du football féminin.

Il annonce qu'une réunion de bureau s'est déroulée juste avant la présente réunion, afin de traiter ce sujet.

L'ouverture de cette section sportive scolaire féminine nécessite l'embauche d'une personne en contrat d'apprentissage. Cette personne aura la charge des entraînements, de la gestion administrative (au niveau des instances footballistiques), et en plus de cela épaulera nos techniciens sur les différentes actions (particulièrement lors de la reprise en début de saison).

L'avantage du recrutement d'une jeune personne dans la tranche d'âge 21 / 26 ans, est le coût annuel de 2.100 euros par an, pour le district, cela grâce aux aides gouvernementales en vigueur.

La durée du contrat de travail sera de 3 ans, avec 3 fois un CDD d'un an. Cela permettra notamment à la personne en contrat, de passer les différents diplômes techniques.

**Vote pour** : 8

**Vote contre** : 0

**Abstention** : 0

**Les membres de la commission des finances valident le lancement du recrutement d'une personne en contrat d'apprentissage.**

- 5. Questions diverses

**Dotations – de 100 licenciés**

Guy MONNIER remercie Jocelyne KNIPILLAIRE et sa fille pour l'aide apportée dans la préparation des dotations. Une distribution s'est déjà déroulée le 15 avril, et une seconde est prévue le 22 avril 2021.

**Facturation sponsors**

Les compétitions ayant été arrêtées, il semble difficilement envisageable pour Philippe SURDOL de facturer les « partenaires compétitions » comme à l'accoutumée ; cela est partagé par les membres de la commission.

Il est pris la décision d'attendre ce qui pourra ou non être mis en place en fin de saison, afin d'établir éventuellement une facturation adaptée.

\*\*\*\*\*

**Le Président,  
G. MONNIER**

**Le Directeur Administratif,  
J. POBELLE**